

et délaissé par le Congrès et par les chefs sans foi de la multitude crédule.

Après les documents précédents, la lettre de M. Sullivan, il pourrait paraître inutile de donner d'autres preuves des choses fausses et insensées contenues dans le rapport et les résolutions du Congrès, si M. Deterlaye, prêtre français, homme d'honneur, à qui la garde des officiers rebelles avait été confiée, n'eût fait des objections au rapport signé par les officiers et le capitaine Forster. Ayant été prié de les exposer dans une lettre à l'auteur de cette narration, il s'est rendu à ce désir. Il est nécessaire de donner au public une copie de sa lettre, que nous ferons suivre d'une traduction.¹

“ Monsieur,

“ J'ai été très sensible à l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer la relation de la campagne du capitaine Forster.

“ Je l'ai vue avec d'autant plus de plaisir, que j'ai été témoin oculaire d'une partie des faits qui y sont contenus. J'aurais désiré seulement, pour l'honneur de mon village, qu'on y eût marqué que tous les Iroquois du Lac qui étoient en chasse du côté de *Chegatsi*, ont combattu sous les ordres du capitaine Forster, avec une partie de ceux de *St. Régis*, des *Missisagués*, et des *Cinq Nations*.

“ Je puis dire à la louange du dit commandant, qu'il a su tellement contenir ses Sauvages, que je ne les ai jamais vu mieux observer les lois de l'humanité. Deux ou trois montres, autant d'habits pris, ne valent pas la peine de se plaindre si fort. Est-il jamais arrivé, parmi les nations les plus policées, que dans un combat, les vaincus n'aient rien perdu de leur baggage? Suivant les lois de la guerre, n'auroit-on pas (fait?) mettre à mort les Canadiens qui ont été pris, les armes à la main, contre leur Roi? n'est-ce pas par bonté pour les rebelles, qu'on a

¹ Nous ne donnons la copie française que telle que publiée dans la brochure anglaise, où naturellement il s'est glissé des fautes d'impression.